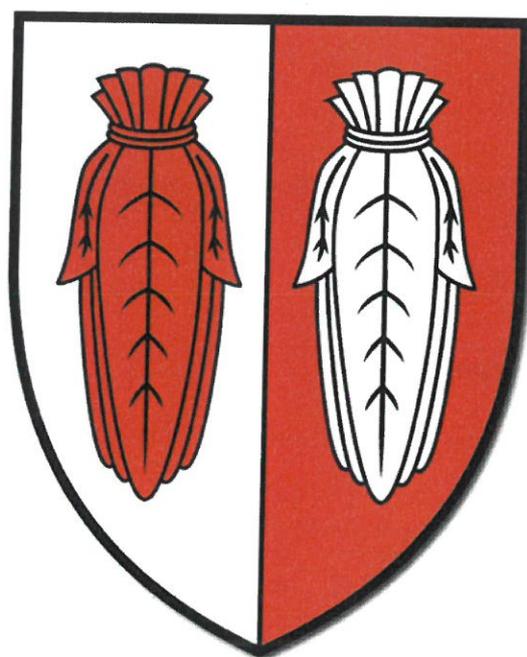


COMMUNE D'HENNIEZ



**Rapport de gestion
de la Municipalité d'Henniez
présenté au Conseil général pour l'année 2024**

TABLE DES MATIÈRES

Résultat global	3
Commentaires généraux	4
Comparaison du budget et activités particulières réalisées	6
Impôt et valeur du point d'impôt	9
Péréquation intercommunale	11
Domaines autofinancés	13
<i>Le Confédéré</i>	14
Investissements	17
Tableau flux de trésorerie et marge d'autofinancement	18
Bilan	20
Assemblées et commissions	22
Préavis	22
Dicastères	23
Contrôle des habitants	24
Conclusion	25

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales et se basant sur la Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956, état au 1^{er} janvier 2006 (art. 93) ainsi que sur le règlement sur la comptabilité des communes (RCC) du 14 décembre 1979, état au 1^{er} mars 2006 (art. 33 et suivants), la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'exercice 2024.

Comme à son habitude, la Municipalité a siégé régulièrement pour la gestion des affaires courantes et pour traiter toutes les questions et tous les problèmes relatifs à la bonne gestion de notre commune.

Le 28 janvier 2025, Madame Anne Marion Freiss, Préfète du district de la Broye-Vully, a procédé à la visite annuelle de contrôle et a constaté à cette occasion que tous les registres et documents officiels de la commune étaient à jour et parfaitement tenus, attestant ainsi du bon fonctionnement de notre administration communale.

Résultat global

Les comptes de fonctionnement 2024 soumis à votre approbation bouclent avec un bénéfice de CHF 394.80.

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart en %	
				C24/B24	C24/C23
Charges	2'349'176	2'450'333	3'072'924	-4.1%	-23.5%
Revenus	2'349'571	2'451'242	2'883'795	-4.1%	-18.5%
Perte/bénéfice	395	909	-189'129		

Montants arrondis

Commentaires généraux

Les comptes 2024 se caractérisent par une série de petits investissements dans différents domaines. Néanmoins, pour la majorité des comptes, il s'agit de dépenses de fonctionnement sans particularité.

Le cœur du village, après la piste de pétanque en 2023, a vu la réfection de la fontaine de la Route des Bains, l'installation d'un nouveau pilier public et la construction d'un couvert en bois pour la génératrice de secours du Cloalet. Il y a eu quelques travaux au niveau des routes et de l'éclairage public ainsi que l'installation de palissades sur la parcelle de l'ancien collège. A l'administration communale, un travail obligatoire d'archivage portant sur les années 2007 à 2019 a débuté et, pour les réceptions et manifestations, la commune s'est dotée d'un nouvel étendard avec les armoiries d'Henniez. La commune a également lancé quelques activités sociales comme les repas pour les aînés ou des ateliers créatifs pour les enfants, qui n'étaient pas au budget.

Quelques domaines sont touchés par un dépassement du budget, notamment l'administration communale avec une réorganisation du greffe et du contrôle des habitants (à la suite d'une absence maladie), ainsi que le travail d'archivage. Les autres postes concernent l'entretien de la Grande salle du Cloalet, le *Confédéré* et l'enseignement (ASIPE).

Une modeste progression des recettes fiscales est absorbée par une hausse équivalente de la contribution à la péréquation intercommunale.

Dans un contexte, où les recettes fiscales progressent peu, mais où les charges imposées (administration, enseignement, trafic régional, énergie) augmentent constamment, la marge de manœuvre et la capacité d'autofinancement des investissements sont de plus en plus restreintes. Le budget 2024 était relativement serré, ne permet d'absorber de petits investissements « courants » ou des imprévus substantiels. Les comptes 2024 font ressortir une marge d'autofinancement faible de CHF 125'641. Celle-ci est presque entièrement attribuable aux domaines autofinancés par des taxes spécifiques (épuration, eau et STEP). Il ne reste que CHF 5'400 pour financer les investissements de tous les autres domaines. Pour cette raison la charge d'amortissement de CHF 169'113 ainsi que les petits investissements « courants » pour un total de CHF 85'169 ont été financés par un prélèvement au fonds de réserve pour les travaux futurs (9282.01).

Au niveau du bilan, la commune dispose de réserves solides, ce qui permet d'absorber les prélèvements au fonds de réserve. Globalement, les fonds propres de la commune (le capital) descendent de CHF 3'778'402 fin 2023 à CHF 3'497'308 fin 2024, ce qui représente une diminution de CHF 281'094.

Pour plus de détails sur les autres postes, les variations par rapport au budget sont analysées dans le chapitre suivant.

Tous les documents détaillés des états financiers se trouvent dans l'annexe.

Notamment :

- Comptes de fonctionnement par ordre administratif
- Comptes des investissements
- Prélèvements fonds de réserve travaux futurs
- Bilan
- Plan des amortissements
- Fonds de réserve
- Emprunts
- Engagements hors bilan
- Rapport de la révision

Comparaison au budget et activités particulières réalisées

Dans ce chapitre nous détaillons les postes qui présentent un écart significatif par rapport au budget de fonctionnement.

Administration (110)

La réorganisation du greffe et du contrôle des habitants a engendré un coût supplémentaire d'environ CHF 19'000, notamment au niveau de la charge salariale (110.30x.xx), des frais IT (110.310.01) et de l'achat de mobilier (110.311.00).

D'ailleurs, un travail obligatoire d'archivage portant sur les années 2007 à 2019 a débuté, ce qui a généré un coût de personnel (110.30x.xx), de matériel (110.310.01) et de frais de service (110.318.00) pour un total non budgétisé d'environ CHF 8'400.

Des frais de CHF 4'106 pour la SCPH, Société Coopérative Populaire d'Henniez (110.352.00) n'étaient pas non plus au budget.

Dans l'ensemble les frais d'administration dépassent le budget d'environ CHF 25'300.

Impôts (210)

L'analyse des recettes fiscales est traitée dans un chapitre séparé.

Finances (220)

Dans cette section il y a une baisse du revenu net de la péréquation intercommunale directe de CHF 94'000 par rapport au budget.

L'analyse de la péréquation intercommunale est traitée dans un chapitre séparé.

Terrains (310)

L'amortissement obligatoire de CHF 9'000 est compensé par un prélèvement au fonds de réserve (9282.01).

Collège (351)

L'amortissement obligatoire de CHF 60'650 est compensé par un prélèvement au fonds de réserve (9282.01).

Chapelle (352)

Des travaux d'entretien prévus n'ont pas encore été réalisés. Le coût est donc resté CHF 5'000 au-dessous du budget.

Grande salle du Cloalet (353)

Au niveau des charges, il y a un léger dépassement du budget d'environ CHF 3'600 dû à des frais de maintenance de la scène et au nettoyage des façades.

Les revenus de la location de la salle sont env. CHF 6'600 inférieurs au budget.

L'amortissement obligatoire de CHF 37'213 est compensé par un prélèvement au fonds de réserve (9282.01).

Dans l'ensemble la charge de la Grande salle, hors prélèvement sur la réserve, est CHF 10'200 plus élevée que prévue.

Le Confédéré (355)

L'analyse des comptes du *Confédéré* est traitée dans un chapitre séparé.

Routes (430)

Divers travaux d'entretien plus substantiels ont été comptabilisés comme investissement (voir chapitre investissements). Pour le reste, le budget des routes a été tenu.

L'amortissement obligatoire de CHF 56'740 est compensé par un prélèvement au fonds de réserve (9282.01).

Parcs (440)

Le budget d'entretien de CHF 5'000 n'a pas été utilisé. Pour partie, les frais d'entretien sont inclus dans ceux des routes (charge salariale, fournitures etc.).

L'amortissement obligatoire de CHF 4'510 est compensé par un prélèvement au fonds de réserve (9282.01).

Ordures et déchets (450)

Cette section est traitée dans un chapitre séparé (domaines autofinancés).

STEP (460)

Cette section n'a pas d'impact sur le résultat global de la commune. Elle est traitée dans un chapitre séparé (domaines autofinancés).

Égouts et épuration (461)

Cette section n'a pas d'impact sur le résultat global de la commune. Elle est traitée dans un chapitre séparé (domaines autofinancés).

Cours d'eau (470)

Des importants travaux de remise en état de la Râpe pour un total de CHF 26'941 ont été subventionnés à hauteur de 60% par la Direction générale de l'environnement (DGE) du Canton. Les 40% restant ont été pris en charge par Nestlé Waters (Suisse) SA.

L'amortissement obligatoire de CHF 1'000 est compensé par un prélèvement au fonds de réserve (9282.01).

Enseignement (510 et 520)

Depuis 2024 Henniez a rejoint l'ASIPE.

L'enseignement primaire (510.352.02) est d'environ CHF 6'000 inférieur au budget, le secondaire (520.352.02) est d'environ CHF 25'900 supérieur au budget.

Formation professionnelle (550)

CHF 4'300 plus que budgétisé (Fondation pour l'enseignement de la musique FEM).

Police (61)

La facture policière, qui fait partie de la péréquation intercommunale, est de CHF 12'840 plus élevée que le budget.

Service social (710)

Les repas des aînés (710.318.00) et les ateliers créatifs pour les enfants (710.318.01) pour un total de CHF 9'150 n'étaient pas au budget.

Prévoyance sociale cantonale (720)

Dans cette section une baisse de CHF 31'500 par rapport au budget provient de la facture sociale (720.351.00), qui est traitée dans un chapitre séparé (péréquation intercommunale).

Service des eaux (810)

Cette section n'a pas d'impact sur le résultat global de la commune. Elle est traitée dans un chapitre séparé (domaines autofinancés).

Impôts et valeur du point d'impôt

En 2024 la commune a eu un revenu fiscal de CHF 1'082'450, ce qui représente une progression de CHF 180'263 par rapport à 2022 et CHF 71'750 de plus que budgétisé.

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Impôts sur le revenu et la fortune (PP)	751'802	1'043'595	596'768	673'551	713'062	691'735
Impôts sur le bénéfice et le capital (PM)	134'558	73'225	22'395	-22'961	100'138	75'683
Impôt foncier	103'915	98'614	91'884	90'353	84'289	82'861
Impôt à la source	11'647	26'991	18'059	21'625	10'738	13'379
Impôt personnel	0	0	704	0	22	0
Impôt complémentaire sur les immeubles	2'044	2'135	2'089	1'745	2'047	2'012
Droits de mutation	29'207	133'031	72'006	44'013	39'220	28'832
Impôts sur les successions et donations	0	982	0	0	-57	1'378
Impôts sur les chiens	1'780	1'740	820	800	850	740
Impôts récupérés après défalcation	54'078	814	1'369	-733	7'343	0
Intérêts de retard	15'378	9'332	9'096	13'513	15'549	11'275
Correctif arriéré	0	0	0	15'159	0	0
Impôt sur les gains immobiliers	14'209	43'065	106'426	19'217	0	19'826
Impôt sur les frontaliers	6'123	6'164	5'776	5'222	4'252	23'422
Pertes sur débiteurs (défalcatons)	-41'852	-11'988	-24'582	-43'904	-110'582	-1'283
Imputation d'impôts étrangers à la source	0	-7'168	0	-24'696	-141	-176
Intérêts bonifiés	-439	-99	-622	-174	-232	-506
TOTAL revenu fiscal	1'082'450	1'420'433	902'187	792'730	866'498	949'178
Taux d'imposition	69%	69%	69%	69%	69%	69%
Valeur du point d'impôt (PP + PM)	12'846	16'186	8'973	9'429	11'786	11'122
Nombre d'habitants	472	454	414	407	398	387
Valeur du point d'impôt par habitant	27.22	35.65	21.67	23.17	29.61	28.74

Structure des recettes fiscales

En 2024, les impôts sur le revenu et la fortune (personnes physiques) et les impôts sur le bénéfice et le capital (personnes morales) constituent le 82 % des recettes fiscales (sans tenir compte des pertes sur débiteurs). Ces impôts dit structurels montrent une modeste progression, qui est en partie dû à l'augmentation du nombre d'habitants, mais également à une meilleure capacité par habitant ou entreprise (voir point d'impôt ci-après).

En revanche, les impôts conjoncturels (droits de mutations, impôt sur les gains immobiliers etc.) étaient plutôt faibles en 2024.

Des pertes sur débiteurs (défalcations) ont été compensées par des récupérations après défalcation.

Globalement, les recettes fiscales de CHF 1'082'450 représentent 46% des revenus de la commune.

Valeur du point d'impôt

La valeur du point d'impôt d'une commune est le montant, en CHF, qui représente le rendement des impôts pour chaque pourcent des 69% de notre taux d'imposition (le rendement total divisé par 69). En principe, elle est calculée uniquement sur la base des impôts, qui sont déterminés par ce taux, c'est-à-dire l'imposition des personnes physiques (PP) et des personnes morales (PM).

Naturellement, le rendement dépend de la taille de la commune. Si on prend la valeur du point d'impôt par habitant (divisé par le nombre d'habitants), on obtient un indicateur important de la capacité de générer des recettes fiscales. C'est également le paramètre, qui a le plus d'impact sur le calcul de la péréquation.

L'évolution de la valeur du point d'impôt par habitant figure sur la dernière ligne du tableau ci-dessus. Nous constatons, qu'il y a eu une diminution dans le passé. Avec CHF 21.67 en 2022, la capacité était particulièrement faible par rapport à une moyenne dans le Canton de Vaud de CHF 44.00. En 2023, avec CHF 35.65 la valeur était particulièrement élevée dû à un revenu fiscal extraordinaire, sans quoi elle se serait située à CHF 23.04 versus une moyenne cantonale de CHF 44.90 et de CHF 24.00 dans le district de Broye-Vully. En 2024, nous constatons alors, avec CHF 27.22, une poursuite de la tendance positive par rapport aux valeurs des années 2021-2023.

Le taux d'imposition de 69%, maintenu depuis nombre d'années, se situe exactement dans la moyenne du Canton de Vaud, qui était de 68.6% en 2024.

Au vu du contexte économique global et de la charge, qui pèse sur les ménages privés et les entreprises, la Municipalité a décidé de proposer au Conseil général un maintien du taux d'imposition de 69% en 2026, malgré une marge d'autofinancement trop faible pour financer les investissements nécessaires de la commune (voir chapitre « capacité d'autofinancement »). En ces temps, la commune prendra dans ses réserves, qui sont, fort heureusement, très solides (voir chapitre « bilan »).

Péréquation intercommunale

La contribution nette de la Commune d'Henniez

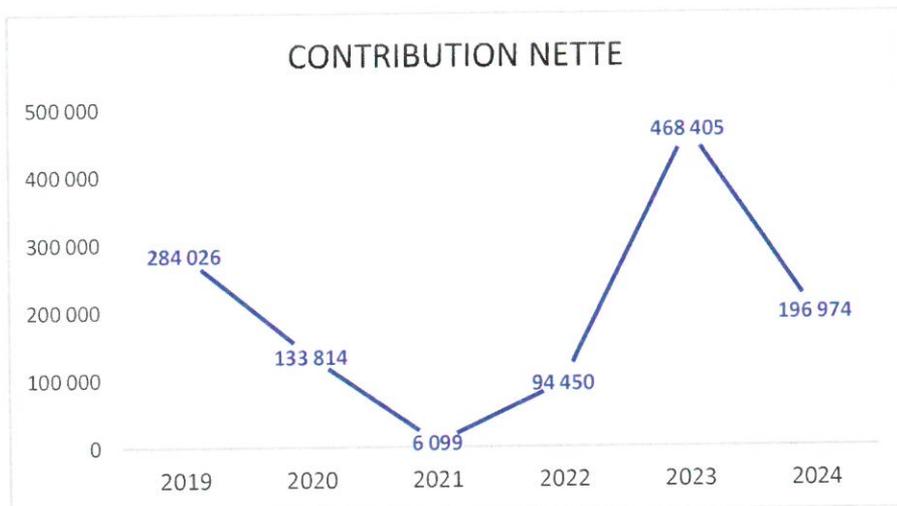
Depuis des nombreuses années la Commune d'Henniez est une contributrice nette à la péréquation intercommunale du Canton de Vaud. Cela signifie qu'elle paie plus pour l'alimentation de la péréquation qu'elle ne reçoit en retour comme compensations. En 2024, cette contribution nette est de CHF 196'974. Le tableau ci-dessous montre l'évolution depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte/facture sociale)	-216'048	-175'796	-155'915	-210'738	-295'292	-187'880
Péréquation directe - total net	-30'456	75'887	178'978	146'245	-120'158	34'321
<i>Alimentation du fonds</i>	-250'579	-219'777	-187'717	-196'457	-345'029	-291'999
<i>Compensation population</i>	47'236	49'102	50'773	53'416	59'548	62'208
<i>Compensation solidarité</i>	97'913	145'301	183'136	186'310	87'149	161'826
<i>Compensation dépenses thématiques</i>	74'974	101'261	132'786	102'976	78'174	102'286
Réforme policière	-37'522	-33'905	-29'162	-29'957	-52'955	-43'415
Contribution nette à la péréquation	-284'026	-133'814	-6'099	-94'450	-468'405	-196'974
TOTAL revenu fiscal	949'178	866'498	792'730	902'187	1'420'433	1'082'450
Valeur du point d'impôt péréquatif	12'525	11'468	10'063	10'276	17'871	14'882
Contribution nette en % du revenu fiscal	29.9%	15.4%	0.8%	10.5%	33.0%	18.2%

Le paramètre, qui a le plus d'impact sur le calcul de la péréquation est la valeur du point d'impôt. En principe, la contribution suit alors l'évolution du revenu fiscal, mais ce lien n'est pas proportionnel, ce qui rend la prévisibilité pour les communes difficile. La dernière ligne du tableau montre la contribution nette en % du revenu fiscal. Alors que la contribution en 2022 représentait 10.5% des recettes fiscales, ce taux est monté à 33.0% en 2023 et redescendu à 18.2% en 2024. Cette année près d'un cinquième du revenu fiscal de la commune part alors dans le soutien solidaire d'autres communes du canton.

La progression du revenu fiscal de CHF 180'263 par rapport à 2022 (2023 était exceptionnel) est en bonne partie compensée par une augmentation de la contribution nette à la péréquation de CHF 102'524. La progression nette pour la Commune d'Henniez se limite alors à CHF 77'739.

Par rapport au budget 2024, la progression fiscale de CHF 71'750 est face à une augmentation de la contribution à la péréquation de CHF 75'315.



Domaines autofinancés

Les domaines, qui sont financés par des taxes spécifiques (autofinancés), n'ont pas d'impact sur le résultat global de la commune. Leur résultat (bénéfice/perte) est porté au bilan séparément dans un fonds de réserve dédié (attribution/prélèvement au fonds de réserve).

Ordures et déchets (450)

À la suite de l'augmentation de la taxe forfaitaire de CHF 65 à CHF 100 dès 2024, la couverture des charges passe de **81.7%** en 2023 à **110.4%** en 2024.

Actuellement, il n'y a pas de fonds de réserve pour les ordures et déchets, mais il sera créé en 2026 avec le passage à MCH2. En 2024, l'excédent de revenus de CHF 5'792 n'est donc pas attribué au fonds de réserve.

Épuration (461)

Le coût d'épuration (461.352.00), facturation interne de la STEP, est d'environ CHF 4'400 plus élevé que prévu. En revanche, un budget de CHF 5'000 pour des honoraires et prestations de service (461.318.00) n'a pas été utilisé.

Les taxes encaissées (461.434.00), quant à elles, sont de CHF 13'000 supérieures au budget. Après quelques années de relevé de compteurs par les habitants, cette année, le passage de notre collaborateur communal et la mise à jour de l'inventaire des compteurs ont permis un rattrapage sur certains bâtiments.

D'ailleurs, les taxes de raccordement (461.434.01) sont de CHF 11'000 supérieures au budget. Dans l'ensemble, un montant de CHF 30'705 a pu être attribué au fonds de réserve.

Eau (810)

L'entretien du réseau (810.314.00) a coûté environ CHF 7'000 de moins que prévu.

Les taxes de raccordement (810.434.00) ont rapporté CHF 2'500 de moins que prévu.

Le compte de la vente d'eau aux habitants (810.435.00) enregistre un revenu de CHF 39'715.

Comme pour l'épuration, la mise à jour de l'inventaire des compteurs a permis un rattrapage sur certains bâtiments. Le budget, avec CHF 73'000, était erroné.

L'excédent de revenus de CHF 24'898 a été attribué au fonds de réserve.

STEP (460)

Globalement, le coût de fonctionnement reparti de CHF 289'856 est de CHF 29'230 (9.2%) plus bas qu'en 2023. Plus d'un tiers de la baisse est attribuable au coût d'évacuation des boues, un tiers au tarif d'électricité et une bonne partie aux produits chimiques.

Avec un départ à la retraite du stepiste actuel prévu fin juin 2026, son successeur a été engagé dès août 2024 afin de garantir une continuation sans faille. Cette période de presque deux ans servira, d'une part à la formation du successeur, d'autre part à l'exécution de travaux d'entretien importants en bénéficiant des compétences professionnelles du nouveau stepiste (soudage etc.). La formation et les travaux sont des investissements, la charge salariale supplémentaire de CHF 35'357 est donc compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve.

En plus de la charge salariale, des investissements pour un total de CHF 141'527 ont été réalisés en 2024 (460.504.00). Notamment, la réfection du tableau électrique principal, l'achat de gardes corps pour les bassins et la facture finale de la révision du plan d'affectation de la STEP.

L'entier de l'investissement a été prélevé au fonds de réserve (9282.04), intégralement alimenté par Nestlé Waters (Suisse) SA avec un montant annuel de CHF 100'000 (depuis 2022). De ce fait, La commune ne porte aucune charge d'investissement.

Le Confédéré

En 2024, les comptes du Confédéré (355) enregistrent une perte de CHF 68'954, ce qui représente un dépassement de CHF 42'454 par rapport au budget.

		Comptes	Budget	Ecart
Revenus		234'310	300'000	-65'690
ventes HT		216'310	282'000	-65'690
service publique - guichet poste		18'000	18'000	0
Achat de marchandises HT		-145'635	-168'000	22'365
Marge brute	38%	88'675	132'000	-43'325
Charges de personnel		-142'142	-149'800	7'658
Autres charges d'exploitation		-15'487	-8'700	-6'787
Résultat		-68'954	-26'500	-42'454

Les charges fixes ont été bien maîtrisées, le budget ayant été respecté. Les charges de personnel sont de CHF 7'658 en dessous du budget, tandis que les autres charges fixes présentent un dépassement de CHF 6'787 en raison de l'acquisition d'un congélateur.

En revanche, les ventes ont accusé une diminution d'environ CHF 66'000 par rapport aux prévisions et de CHF 32'000 par rapport à 2023, malgré une fréquentation remarquable du bistrot et des événements organisés. Il est à noter que la vente de boissons et d'autres consommations sur place a connu une progression modérée de 4%, tandis que la vente de produits alimentaires à emporter a enregistré une baisse significative de 48% par rapport à 2023. Cette situation est principalement due à l'augmentation des prix, nécessaire pour maintenir une marge brute suffisante, ce qui a freiné les achats à l'épicerie.

Pour mieux comprendre les performances globales, différents segments de vente ont été analysés (voir tableau ci-dessous). Cela inclut les boissons (alcool, minérales et café), les produits de boulangerie, ainsi que les articles alimentaires et non-alimentaires de l'épicerie et les repas (à l'exclusion des repas des aînés, comptes 710). Par ailleurs, les services postaux et la vente des sacs poubelle taxés ont été dissociés dans cette analyse.

Les boissons, représentant 60% de la vente totale, affichent une marge brute excellente de 59%. En revanche, la boulangerie et l'épicerie sont déficitaires au niveau des frais variables, principalement en raison des invendus, qui constituent un problème majeur.

En répartissant les charges fixes sur les différents segments, selon une clé de répartition basée sur le chiffre d'affaires, nous enregistrons une perte de CHF 13'511 pour les boissons, CHF 17'186 pour la boulangerie, CHF 47'434 pour l'épicerie et CHF 9'024 pour le service de poste et sacs (qui, naturellement, n'a pas de marge brute). Il est évident que l'épicerie génère 54% de la perte globale, bien qu'elle ne représente que 25% du chiffre d'affaires.

À présent, nous bénéficions d'une subvention acceptée de CHF 18'000 pour le guichet poste et sacs poubelle, et d'une perte budgétisée de CHF 26'500 pour les autres segments. En répartissant ces montants, nous constatons que les boissons respectent le budget, alors que la boulangerie et surtout l'épicerie affichent des écarts significatifs.

Résultat par segment d'activité

	Total	Boissons	Boulangerie	Autre	Poste et sacs
Vente HT	229'362	138'228	21'738	56'367	13'029
<i>% de vente total</i>	<i>100%</i>	<i>60%</i>	<i>9%</i>	<i>25%</i>	<i>6%</i>
Achat marchandises HT	-158'734	-56'742	-23'984	-65'062	-13'099
Marge brute	70'628	81'487	-2'246	-8'696	-70
[%]	31%	59%	-10%	-15%	-1%
Charges fixes	-157'629	-94'998	-14'939	-38'738	-8'954
Résultat avant subvention	-87'002	-13'511	-17'186	-47'434	-9'024
Subvention acceptée	18'000	0	0	0	18'000
Résultat après subvention	-69'002	-13'511	-17'186	-47'434	8'976
Perte budgétisée	26'500	16'932	2'663	6'905	
Ecart du budget	-42'502	3'422	-14'523	-40'529	8'976

Au vu de cette analyse, les mesures suivantes ont été décidées :

- Considérant le recul drastique du chiffre d'affaires de l'épicerie, ce service ne semble pas répondre à un besoin de la population. L'offre est donc réduite au minimum avec un focus sur quelques produits bien appréciés (congelés).
- La libération de l'espace de l'épicerie permet l'installation de tables supplémentaires lors des événements, qui sont bien demandés.
- Le service de la boulangerie est maintenu, mais le pain est vendu uniquement sur commande afin de réduire la perte sur les invendus.
- La charge de personnel est optimisée par une restructuration des tâches et une augmentation des heures effectuées par la gérante, Mme Céline Odoni, dans le même cadre salarial. M. Pascal Odoni réduit son engagement dès mars 2025 et passe à une rémunération à l'heure au même tarif que le personnel de service.

Prévision 2025

Une analyse provisoire des premiers quatre mois de l'année 2025 montre que le budget est désormais maîtrisé. Il est à noter que durant ce trimestre, seule est visible l'optimisation de la charge de personnel. Les récents changements effectués au niveau de l'épicerie (diminution de l'assortiment et de la surface de vente au profit de l'activité « bistrot ») et de la boulangerie (précommande du pain) seront visibles en fin d'exercice et contribueront à la baisse du déficit global.

	Budget 2025		Janvier - Avril 2025		Comptes 2024	
	annuel	mensuel	4 mois	mensuel	annuel	mensuel
Revenus	240'000	20'000	74'712	18'678	234'310	19'526
ventes	222'000	18'500	68'712	17'178	216'310	18'026
service guichet poste	18'000	1'500	6'000	1'500	18'000	1'500
Achat de marchandises	-146'400	-12'200	-43'903	-10'976	-145'635	-12'136
Marge brute	93'600	7'800	30'809	7'702	88'675	7'390
		39%		41%		38%
Charges de personnel	-117'645	-9'804	-37'620	-9'405	-142'142	-11'845
Autres charges d'expl.	-8'700	-725	-3'318	-830	-15'487	-1'291
Resultat	-32'745	-2'729	-10'129	-2'532	-68'954	-5'746

sur 12 mois -30'387

Investissements

En 2024, une série de petits investissements a été réalisée :

	[CHF]
Vitrine pilier public	10'308.40
Etendard de la Commune d'Henniez	10'971.07
Révision du plan d'affectation communale (PACom)	25'848.00
Palissades et toitures bâtiment ancien collège	9'248.40
Génératrice de secours Cloalet	12'314.75
Routes et voirie	16'731.25
Eclairage public	5'566.05
Réfection fontaine Route des Bains	20'029.10
TOTAL	111'017.02

Révision du plan d'affectation communale (PACom)

Facture finale du bureau d'ingénieurs NPPR.

Palissades et toitures bâtiment ancien collège

Réfection de la toiture en tôle du couvert dans le jardin et aménagement de palissades vers la parcelle voisine.

Génératrice de secours Cloalet

Construction d'un couvert en bois et mise en service de la génératrice (acquise en 2023).

Routes, voirie et éclairage public

Achat d'une remorque d'occasion pour la voirie, panneaux de signalisation, câblage et pose de divers mats et luminaires

Réfection fontaine Route des Bains

Démontage du mur, réfection boiserie, construction de bacs à plantes et de l'emplacement de la cloche.

En tant qu'investissement, ces dépenses n'étaient pas comprises dans le budget de fonctionnement, mais ne nécessitaient pas de préavis séparé au vu de leur volume inférieur à CHF 50'000.

A l'exception du PACom ces petits investissements « courants » pour un total de CHF 85'169 n'ont pas été portés à l'actif du bilan, mais amortis directement par un prélèvement au fonds de réserve pour travaux futurs (9282.01).

Tableau flux de trésorerie et marge d'autofinancement

	<u>Année 2024</u>	<u>Année 2023</u>
	Montant en CHF	Montant en CHF
Marges d'autofinancement par dicastère		
1 Administration générale	-388'493.04	-337'071.77
2 Finances	1'088'875.42	1'305'563.71
3 Domaines et bâtiments	-63'877.10	-94'569.34
4 Travaux	-11'968.98	-71'655.53
5 Instruction publique et cultes	-264'893.72	-293'055.40
6 Police	-68'403.65	-86'741.65
7 Sécurité sociale	-241'987.26	-437'938.79
8 Services industriels	76'389.10	108'764.90
Marge d'autofinancement	125'640.77	93'296.13
+/- débiteurs	-59'771.39	-69'173.10
+/- stock	7'460.00	-12'508.00
+/- actifs transitoires	23'082.59	276'070.37
Pour une augmentation = "-"	Variation des actifs	-29'228.80
Pour une diminution = "+"		194'389.27
+/- engagements courants	72'038.22	16'382.16
+/- passifs transitoires	-492'043.28	472'489.85
+/- provision débiteurs douteux	-5'925.85	0.00
Pour une augmentation = "+"	Variation des passifs	-425'930.91
Pour une diminution = "-"		488'872.01
Total des variations	-455'159.71	683'261.28
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	-329'518.94	776'557.41
Investissements		
1 Acquisition, rénovation patrimoine administratif	-111'017.02	-158'917.32
2 Aliénations patrimoine administratif	0.00	0.00
3 Subventions perçues	0.00	0.00
4 Participation Services Industriels d'Henniez (SIH)	0.00	-49'000.00
5 Investissements STEP	-141'527.28	0.00
Total des investissements	-252'544.30	-207'917.32
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements	-252'544.30	-207'917.32
Financement		
1 Emprunt remboursé	-52'000.00	-52'000.00
2 Nouveaux emprunts	0.00	0.00
3 Remboursement Fonds de réserve STEP	0.00	0.00
Total de financement	-52'000.00	-52'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-52'000.00	-52'000.00
VARIATION DES LIQUIDITES	-634'063.24	516'640.09

Le tableau de flux de trésorerie est une analyse des augmentations et des diminutions des liquidités au cours de la période. On différencie les flux selon leur origine, soit de **l'activité opérationnelle** (charges et revenus sans les transactions, qui ne sont pas accompagnées par un flux de liquidités tels que les amortissements, les prélèvements/attributions aux fonds de réserve ou les factures encore ouvertes (débiteurs et créanciers), de **l'activité d'investissements** (acquisitions et aliénations des actifs) ou de **l'activité de financement** (emprunts et remboursements).

Le solde des parties donne la variation des liquidités au cours de la période considérée.

Capacité d'autofinancement

La marge d'autofinancement indique le montant disponible pour autofinancer des investissements.

La marge de CHF 125'641 représente 5.9% des revenus courants, pourcentage que l'on appelle la capacité d'autofinancement. Avec 5.9% elle est faible en 2024.

Revenus courants (= revenus - prélèvements sur les fonds de réserve)	CHF 2'145'101
Charges courantes (= charges - attrib. aux fonds de réserve - amortissements)	CHF 2'019'460
Marge d'autofinancement (= revenus courants – charges courantes)	CHF 125'641
Capacité d'autofinancement (= marge d'autofinancement / revenus courants)	5.9%

>20% très bonne, 10-20% bonne, 6-10% moyenne, 3-6% faible, <3% mauvaise

Sur la marge de CHF 125'641 un montant de CHF 30'705 est dédié au fonds de réserve pour le réseau d'égouts et l'épuration, un montant de CHF 24'898 au fonds de réserve pour le réseau d'eau, puis, un montant de CHF 64'643 au fonds de réserve de la STEP.

Il en résulte un montant de CHF 5'395 à disposition pour financer les investissements hors des domaines, qui disposent de leur propre fonds de réserve (égouts, eau, STEP), c'est-à-dire la charge d'amortissement de CHF 174'113 ainsi que les petits investissements « courants » pour un total de CHF 85'169. Il y a donc un déficit de financement de CHF 253'887.

Au vu de ce déficit, les investissements ont été financés par les réserves. A l'exception de l'amortissement de la déchetterie (qui est financée par des taxes spécifiques et qui ne doit pas être financée par les impôts) de CHF 5'000 l'entier des autres amortissements (CHF 169'113) ainsi que les investissements « courants » de CHF 85'169 ont été compensés par un prélèvement au fonds de réserve pour les travaux futurs (9282.01). Cela laisse un bénéfice de l'exercice de CHF 395.

Bilan au 31.12.2024

Le bilan de la Commune d'Henniez reflète une situation financière très solide. Les indicateurs principaux tel que le degré de financement propre, les degrés de liquidités et la couverture des immobilisations sont tous très élevés. La commune dispose d'excellentes réserves, ce qui a permis d'absorber les investissements de l'exercice 2024 sans problème.

ACTIF		4'873'300	PASSIF		4'873'300
Actifs circulants		1'649'945	Fonds étrangers à court terme		250'992
Disponibilités		209'860	Engagements courants		81'157
Débiteurs		799'260	Engagem. envers caisses sociales		20'899
Stock		36'648	Passifs transitoires		148'936
Fonds de réserve		400'251	Fonds étrangers à long terme		1'125'000
Actifs transitoires		203'926	Emprunts à long terme		1'125'000
Actifs immobilisés		3'223'355	Fonds propres		3'496'913
Titres		62'547	Fonds de réserve		2'637'739
Patrimoine administratif		3'111'808	Capital		859'174
Participations		49'000	Bénéfice de l'exercice		395

Structure du capital (passif)

Degré de financement étranger (fonds étrangers / total passif)	28 %
Degré de financement propre (fonds propres (y compris bénéfice) / total passif)	72 %

Nous constatons qu'avec CHF 1.125 M l'endettement de la commune est très faible.

Structure du patrimoine (actif)

Intensité des actifs circulants (actifs circulants / total actif)	34 %
Intensité des actifs immobilisés (actifs immobilisés / total actif)	66 %

Liquidités (capacité de paiement)

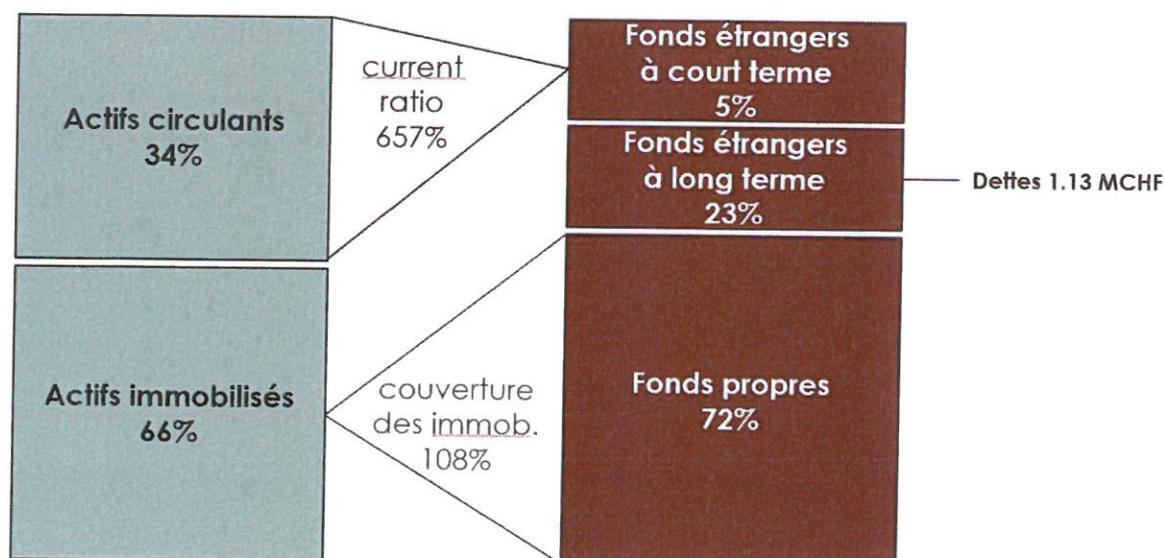
Degré de liquidité 1 (cash ratio) (liquidités / fonds étrangers à court terme)	84 %
Degré de liquidité 3 (current ratio) (actifs circulants / fonds étrangers à court terme)	657 %

La commune d'Henniez a des bonnes réserves de liquidités. Le cash ratio de 84% est largement au-dessus des 20-30%, qui sont considérés comme suffisant pour couvrir les engagements à court terme. Le current ratio est un indicateur de sécurité en termes de solvabilité. Il devrait être au minimum 150-200%. Avec 657% la situation se présente comme excellente.

Couverture des immobilisations (règle d'or du bilan)

Degré de couverture des immobilisations 1 (fonds propres (y compris bénéfice) / actifs immobilisés)	108 %
Degré de couverture des immobilisations 2 (fonds propres (y compris bénéfice) + fonds étrangers à long terme / actifs immobilisés)	143 %

Le respect de la règle d'or constitue un principe important du financement. Cette règle consiste à financer les actifs immobilisés avec des fonds à long terme (fonds propres et fonds étrangers à long terme), de préférence des fonds propres. Cette couverture doit être supérieur à 100 %, ce qui est le cas pour la Commune d'Henniez.



Assemblées et commissions

Les membres de la Municipalité ont participé, à titre individuel, à diverses assemblées ou commissions, à savoir :

- la commission d'estimation fiscale,
- l'Association scolaire intercommunale de l'établissement de Granges et environs (ASIEGE),
- la COREB et l'Association Région Broye-Vully (ARBV),
- la commission des déchets de la COREB, soit la CODEB,
- l'Association pour la connexion des réseaux d'eau communaux de la rive droite de la Broye (CREB),
- l'Association régionale d'action sociale dans la Broye,
- l'Association vaudoise de l'aide et des soins à domicile (AVASAD),
- l'Association du réseau d'accueil de jour Broye-Vully (ARAJ),
- l'Association intercommunale pour l'incinération des produits carnés,
- la protection civile,
- les paroisses catholique et protestante,
- l'Hôpital intercantonal de la Broye,
- l'Entente intercommunale de la STEP (Henniez–Seigneux–Villeneuve),
- l'Association intercommunale SDIS Broye-Vully,
- la corporation forestière intercantonale Glâne-Farzin.

Préavis

La Municipalité a soumis au Conseil général le rapport de gestion 2023 du 1^{er} mai 2024 ainsi que les préavis suivants :

- Préavis municipal numéro 1/2024 du 13 mai 2024 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2025
- Rapport de gestion 2023 du 1^{er} mai 2024 (préavis municipal numéro 2/2024)
- Préavis municipal numéro 3/2024 du 4 novembre 2024 relatif au budget de fonctionnement 2024
- Préavis municipal numéro 4/2024 du 11 novembre 2024 concernant le règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires
- Préavis municipal numéro 5/2024 du 11 novembre 2024 concernant l'adhésion à la nouvelle association pour le développement et la promotion du tourisme dans la région de Moudon

Dicastères

M. Yannick Escher – syndic

Administration générale, finances, gestion du personnel, voirie, affaires juridiques

délégué à la commission d'impôt

M. Olivier Aeberhard, vice-syndic

Police, STEP, eaux (potable, claire, usée, cours d'eau et PGEE), Le Confédéré

membre du comité directeur du CREB

délégué à l'Association intercommunale pour l'incinération des déchets carnés

délégué à AIR-PRO Glâne

M. Tony Kaeser

Affaires sociales, instruction publique et cultes, protection civile et défense incendie

Membre du comité de direction de l'ASIEGE

membre du comité de direction de l'ARAS Broye-Vully

délégué à l'Hôpital intercantonal de la Broye

délégué au SDIS Broye-Vully

délégué à l'ORPC Broye-Vully

délégué à l'ARAJ Broye-Vully

délégué à la FAJE

délégué à l'ABSMAD

délégué au Passeport vacances

M. Michel Nicolet (jusqu'au 30 juin 2024) ; M. Michel Wirz (dès le 13 octobre 2024)

Bâtiments communaux, police des constructions, PGA

délégué à la commission d'estimation fiscale des immeubles

M. Jean-Philippe Robert

Aménagement du territoire, forêts et domaines, routes et mobilité, gaz et électricité

délégué à la Corporation forestière Glâne-Farzin

délégué à l'ARAS Broye-Vully

délégué au CREB

Contrôle des habitants

Population

470 habitants inscrits au 31 décembre (chiffres du SCRIS), dont :

- 355 confédérés
- 115 étrangers

soit une **augmentation de 11 habitants** par rapport à l'an passé.

Confessions

Protestants	Catholiques	Sans	Autres	Total
134	95	186	55	470

Guichet

Il a été enregistré :

Arrivées	Départs	Naissances	Décès	Chiens
57	42	5	6	66

Conclusion

Au terme de ce rapport, nous tenons à remercier notre secrétaire, Madame Jeannine Hausammann, notre boursier, Monsieur Julian Wagner, notre préposée au contrôle des habitants, Madame Myriam Marquard, Monsieur Peter Widmer, responsable de la STEP et son adjoint Monsieur Sébastien Gobalet ainsi que tous les employés communaux qui ne ménagent pas leur peine.

La Municipalité témoigne sa plus vive reconnaissance à toutes les autres personnes qui ont contribué, d'une façon ou d'une autre, au bon fonctionnement ou à l'entretien de notre village.

Considérant ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général d'Henniez

- vu le rapport de la Municipalité du 13 mai 2025
- ouï le rapport de sa commission de gestion-finances
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

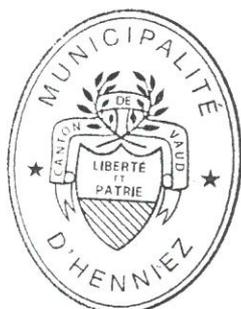
Article unique

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Yannick Escher



La Secrétaire


Jeannine Hausammann

Henniez, le 13 mai 2025

